



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Défense, le 4 juin 2025

**Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités**

*La sous-directrice de la multimodalité, de l'innovation,
du numérique et des territoires*

Secrétariat général

Délégation ministérielle à l'accessibilité

Lettre d'information

à l'intention des acteurs

des systèmes d'informations pour la mobilité

Un nouveau cap pour une information voyageur plus riche grâce aux normes européennes

Être mobile aujourd'hui, c'est disposer d'informations claires et fiables. C'est en ce sens que la réglementation européenne^[1], complétée par diverses dispositions nationales, impose l'ouverture des données de mobilité et l'utilisation progressive de normes européennes^[2] garantissant l'homogénéité des données ouvertes et la possibilité de modéliser en détail les services et infrastructures de transport. L'objectif est de soutenir le déploiement des services d'information multimodaux essentiels au droit à la mobilité.

Dans ce contexte, la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM), et en son sein le point d'accès national aux données de transport (**PAN - transport.data.gouv.fr**), ainsi que la Délégation ministérielle à l'Accessibilité (DMA) appellent l'ensemble des acteurs des systèmes d'informations pour la mobilité à intégrer les normes européennes (Transmodel, NeTEx, SIRI) dans leurs solutions, lorsque ce n'est pas encore le cas. Les acteurs concernés sont en particulier les fournisseurs de systèmes d'aide à l'exploitation, à l'information voyageur, de planification de l'offre, de billettique, les éditeurs de solutions logicielles. Cette montée en compétence est attendue par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Par ailleurs, ces acteurs sont invités à :

- s'approprier le contenu et la structure des normes européennes ;
- se tenir informés des évolutions des profils France NeTEx et SIRI via les deux forums^[3] dédiés à cet effet, où chacun peut échanger avec ses pairs et les experts sur des sujets métier ;
- contribuer à l'évolution de ces normes et des profils France via leur participation à la commission de normalisation CN03¹, et plus particulièrement au groupe de travail dédié à l'information voyageur et l'exploitation des services de mobilité (GT7).

2025 est une année charnière : le profil France^[4] a été unifié et mis à disposition de tous sous un format collaboratif, les évolutions normatives se sont accélérées, un nombre grandissant d'AOM exigent des données en NeTEx et SIRI et ces normes sont progressivement intégrées dans les systèmes d'information. L'accélération du déploiement de NeTEx et SIRI est aussi une opportunité pour la démocratisation de normes souveraines à l'échelle européenne, coconstruites et partagées par tous.

Les équipes de l'État accompagnent cette évolution sur le long terme en favorisant l'autonomie de l'ensemble des acteurs sur la production des données en NeTEx :

- formations NeTEx en avril et mai 2025 ;
- mise à disposition gratuite des modules de formation^[5] pour permettre aux acteurs de la reconduire au sein de leur organisation ;
- ressources disponibles dans la documentation du PAN^[6] ;
- disponibilité des experts NeTEx pour répondre aux questions.

Les équipes restent plus que jamais mobilisées pour soutenir l'enrichissement des données de mobilité multimodale avec NeTEx et SIRI et à l'écoute des besoins de l'écosystème pour planifier les prochaines actions.

Mélanie VERGNON

Mélanie
VERGNON
melanie.vergnon
non

Signature
numérique de
Mélanie VERGNON
melanie.vergnon
Date : 2025.06.05
17:31:13 +02'00'

DGITM

Tu-Tho THAI

Tu-Tho
Thai

Signature
numérique de
Tu-Tho Thai
Date : 2025.06.05
14:25:11 +02'00'

AFNOR, BNTRA,
CN03/GT7

Gaël LE BOURGEOIS



Délégué ministériel à
l'Accessibilité

Avec le soutien et l'appui du BNTRA, du GART, d'AGIR Transport, de l'UTPF et de la FNTV.

¹ Cette commission est présidée par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) et fait partie du Bureau de normalisation des transports, des routes et de leurs aménagements (BNTRA) qui est un organisme officiel de normalisation par délégation d'AFNOR.

Information et contacts :

- Point d'accès national aux données de transport (**PAN**), équipe de Maxime SIRET : site transport.data.gouv.fr - mail contact@transport.data.gouv.fr
- Délégation ministérielle à l'Accessibilité (**DMA**) : page [Données d'accessibilité](#) et contact dma.sg@developpement-durable.gouv.fr
- GT7 groupe de normalisation sur l'information voyageurs et l'exploitation des réseaux de transport : Tu-Tho THAI – mail : tutho@ttandj.com

[1] [Règlement délégué \(UE\) 2017/1926](#) de la Commission du 31 mai 2017 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux, dit règlement "MMTIS".

[2] Les normes incluent Transmodel, le modèle conceptuel de données de référence pour l'ensemble du transport public, NeTEx, le format d'échange pour l'information planifiée (statique, théorique, connue d'avance) ; SIRI, le format d'échange pour l'information temps-réel (dynamique).

[3] <http://github.com/etalab/transport-profil-netex-fr> et <http://github.com/etalab/transport-profil-siri-fr>

[4] Les profils France officiels des normes NeTEx et SIRI sont disponibles sur <https://normes.transport.data.gouv.fr/>.

[5] <http://github.com/etalab/netex-france-formation>.

[6] <https://doc.transport.data.gouv.fr/>.
